



**EXTRAIT N°90/2023 DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de la
convocation :
Le 20 novembre
2023

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

**En début de
séance :**

Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

**En cours de
Séance :**

Présents 24
Procurations 4
Absents 3
Excusés 2

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARIN Jocelyne, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane, Mme MENCE Marielle (procuration à M PALIX Pierre), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. SAINT-HONORE Laurent (procuration à M. ATHANASE Rémi).

ABSENTS NON EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDROUM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD), M. GERALD Francis (DAPI)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE L 1047 A BELLE-ETOILE
POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ENTREE EST DU BOURG**

Le Maire expose :

La ville de Saint-Joseph s'est engagée depuis trois ans, dans un chantier de rénovation et requalification de son centre historique présentant au fil du temps, une image d'abandon et de délaissement manifeste.

La restauration des fonctions urbaines et la reconquête de la centralité du bourg Joséphin sont au cœur de toute l'action municipale et constituent une des motivations principales de la révision générale du PLU, et plus spécifiquement, la pierre angulaire de l'écriture de son plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

De plus, la signature de la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), le 20/09/2022 avec l'Agglomération Centre (CACEM) et l'Etat est venue donner à l'action municipale de rénovation urbaine, un cadre institutionnel et contractuel.

De façon spécifique, la parcelle L 1047 fait partie du front bâti très dégradé en bordure de la route nationale N° 4, sur le tronçon reliant le carrefour du Stade au point de croisement de la CROIX MISSION marquant l'entrée du bourg historique. La section « carrefour du Stade – CROIX MISSION » constituant la ceinture d'approche de l'entrée Est du bourg et du périmètre opérationnel du Plan de redynamisation du centre bourg. Elle s'inscrit parfaitement dans le cadre institutionnel du dispositif précité d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), contractualisé avec l'Etat et l'agglomération Centre (CACEM).

Ladite parcelle fit l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), reçue en Mairie le 14 février 2023 de Maître Ghislaine PALCY-DRU, notaire à FORT-DE-FRANCE notifiant la cession par Monsieur Jean-Claude NELSON, d'un terrain bâti référencé au cadastre section L N° 1047 d'une contenance de 692 m², issu de la division de la parcelle d'origine L 992 sise au quartier Belle-Etoile à SAINT-JOSEPH, au prix de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000,00 €),

Il convient en outre de noter que :

- Le prix du bien, soit QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000,00 €) est inférieur au seuil de consultation obligatoire et de recevabilité du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques.
- La valeur nette estimée du bien augmentée des frais notariés, s'élève à QUARANTE NEUF MILLE et CINQ CENTS EUROS (49.500,00 €).

.....
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous proposé en vue de faire l'acquisition de la parcelle cadastre L1047 à Belle-Etoile pour la restructuration de l'entrée Est du bourg.

✍

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
- Acquisition de la parcelle du Terrain Nelson	45.000,00	Ville Autofinancement	24.750,00	50 %
- Frais d'actes notariés	4.500,00	CACEM Fonds de concours	24.750,00	50 %
TOTAL	49.500,00	TOTAL	49.500,00	100 %

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 Novembre 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR